



QUELQUES CHIFFRES DE 2015

COLLECTIONS BIOTHÈQUE CIC 1402

6 881 patients inclus

Nombre d'échantillons : 127 076

Nature des ressources biologiques : sang, plasma,
sérum, Buffy-coat, ADN, cellules, urines, cheveux.

TUMOROTHÈQUE

9 174 patients inclus

16 798 échantillons

Nature des ressources biologiques : échantillons de
tumeur et de tissu sain appariés et biopsies.

COLLECTIONS DE LA BSP

150 unités de sang placentaire

LES PROJETS EN COURS

Biocollections « nues » : hématologie, neurosciences,
endocrinologie

Biocollections incluses dans Recherche Biomédicale

CONTACT :

Michèle Grosdenier
Responsable fonctionnel adjoint
téléphone : 05 49 44 31 74
mail : m.grosdenier.bruneau@chu-poitiers.fr

ADRESSE :

Centre de Ressources Biologiques
CHU de Poitiers
Entrée 5, cour Est Jean-Bernard
2 rue de la Milétrie
CS 90577 - 86021 Poitiers cedex

CRB

CENTRE DE RESSOURCES BIOLOGIQUES

*Votre partenaire pour une gestion optimale
de vos échantillons biologiques*

*L'assurance d'un label qualité
pour la préparation et la conservation
de vos collections biologiques*



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE POITIERS

Qui sommes-nous ?

Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) est un service du CHU Poitiers. Il réalise des activités de préparation, de conservation et de mise à disposition des ressources biologiques, en particulier à des fins de recherche. Il se charge également de conservation du patrimoine génétique ou de valorisation économique.

Le CRB rassemble les collections de :

- la biothèque du Centre d'Investigation Clinique (CIC 1402),
- la tumorothèque du service d'anatomie et cytologie pathologiques,
- la banque de sang placentaire du laboratoire de thérapie cellulaire.

Le CRB du CHU de Poitiers est certifié selon le référentiel Afnor NF S 96-900 depuis 2014.

Il assure ainsi un gage de qualité et de fiabilité des ressources biologiques à ses partenaires.

Nos partenaires

- Les volontaires
- Les préleveurs
- Les responsables de collections
- Les chercheurs académiques et industriels
- Les réseaux de CRB (Biobanques, BBMRI)
- Les institutions (direction de la recherche du CHU de Poitiers, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Santé, INSERM, etc.)

Nos missions

- Constituer et conserver des collections de ressources biologiques.
- Aider les investigateurs à réaliser leur projet (aide pratique et réglementaire).
- Préparer les échantillons en fonction des prestations demandées.
- Assurer un label de qualité en termes de technique et de conservation.
- Participer à des réseaux nationaux et internationaux de CRB.
- Permettre un accès aisé et lisible au catalogue et aux données cliniques associées.
- Mettre à disposition des échantillons biologiques avec l'accord de l'investigateur national et international.

Nos projets

- Études académiques nationales et internationales avec une constitution de collection de ressources biologiques.
- Transfert des échantillons vers un autre centre ou un laboratoire extérieur.
- Des études biomédicales interventionnelles avec collection d'échantillons biologiques.
- Des programmes de recherche avec collections de ressources biologiques.

Le CRB travaille actuellement sur des projets de biocollections «nues» (hématologie, neurosciences, endocrinologie) et de biocollections de recherches biomédicales.

Nos prestations

- Aliquotage de produits biologiques (sang total, urine, liquide céphalo-rachidien, fluides, tissus...),
- Préparation de sérum, plasma, Buffy-coat,
- Mise en tumorothèque d'échantillons de tumeurs et si possible de tissus sains appariés,
- Préparation d'échantillons tissulaires tumoraux et/ou de tissus sains (coupes à congélation, macro-disséquats),
- Extraction d'ADN et d'ARN,
- Conservation à différentes températures dans des pièces à température contrôlée et surveillée,
- Congélation à -20°C, -80°C et -196°C (azote liquide),
- Mise à disposition des échantillons biologiques et des données cliniques associées,
- Envois nationaux et internationaux.

Notre tarification

3 taux sont appliqués selon l'organisme partenaire :

20% du BHN pour les demandeurs du CHU de Poitiers,
30% du BHN pour les appels d'offre ou les demandeurs d'autres institutions académiques,
100% du BHN pour les partenaires industriels.

BHN : biologie hors nomenclature

Comment ça marche ?

- 1 - L'investigateur du projet transmet le protocole de l'étude et le manuel de laboratoire au CRB.
- 2 - Le comité scientifique du CRB étudie la faisabilité et estime le coût de la demande.
- 3 - Lorsque la demande et le coût sont validés, une convention est établie entre le responsable de l'étude et la direction de la recherche
- 4 - L'étude est mise en place avec la participation du CRB

